

■ Municipal

■ Local

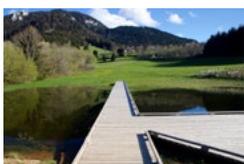
■ 4 montagnes

Appel à bénévoles

Afin d'assurer l'ouverture de notre télésiège, la municipalité recherche des bénévoles, afin de compléter notre équipe technique. Une formation obligatoire d'une journée complète s'organisera avant la fin d'année. Les personnes intéressées sont conviées à contacter le secrétariat de la mairie avant le 19 novembre. Sans bénévoles, l'ouverture de la station ne pourra avoir lieu.



Atlas de la Biodiversité Communale : les mares



Après un atelier de prise en compte de la biodiversité au jardin le 8 octobre dernier, c'est au tour des zones humides et notamment des mares de Saint-Nizier d'être à l'honneur : venez nombreux participer à la prochaine réunion le jeudi 10 novembre à 18h30, à la salle hors-sac (à gauche de la mairie). Deux petits films tournés localement vous y seront présentés.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918 aura lieu au monument aux morts, devant l'église à 11h.



Réunion publique sur la gestion de l'eau



À partir de janvier 2024, la Communauté de Communes prend la compétence de la gestion de l'eau et assainissement, jusqu'alors à la charge de la commune de Saint-Nizier. La municipalité vous convie à une réunion d'information sur ces transferts de l'eau et de l'assainissement à Saint-Nizier le jeudi 17 novembre 2022 à partir de 18h, salle du conseil en mairie.

Réunion publique / Débat sur le tremplin

M. Arnaud Dollet a proposé une réhabilitation du site du tremplin Olympique. Ce projet consisterait à restaurer et remettre en scène le site du Tremplin en utilisant et en mettant en valeur les bâtiments et espaces existants. Monsieur Dollet et la municipalité vous convient à un débat, vendredi 18 novembre, de 19h à 21h, à la salle des fêtes.



Opération vide armoire

Le CCAS vous invite à déposer tous vêtements, chaussures, textiles à destination des Chiffonniers vendredi 18 et samedi 19 novembre, salle hors sac, aux horaires habituels. <https://www.saint-nizier-du-moucherotte.fr/>



Fête de Noël

Rendez-vous sur le parvis de la salle des fêtes samedi 10 décembre à partir de 13h.

Pour plus d'infos : mairie.stnizier@vercors.org

Déneigement cet hiver

Pour la saison 2022 / 2023, le déneigement de la commune sera assuré par les mêmes entreprises que l'année dernière, Odemard et Ittel, et sur les mêmes secteurs.



19°

Température de chauffage des bâtiments

Afin d'anticiper de fortes hausses du prix de l'énergie (jusqu'à x2 pour l'électricité en 2023), la température dans les bâtiments publics va devoir être ajustée à la baisse. Sans imposer pour l'instant strictement les 19°C obligatoires, nous serons amenés à surveiller de plus près les consommations de chauffage des bâtiments publics. Un travail est en cours pour optimiser au mieux leurs températures et périodes de chauffe.

Éclairage public et illuminations de Noël



L'éclairage public est pour l'instant éteint la nuit entre minuit et 6h. Afin d'économiser encore plus d'énergie, tout en ayant un effet bénéfique sur la faune nocturne, le conseil municipal a décidé d'étendre cette extinction de 23h à 6h30 sur tous les secteurs. Les illuminations de Noël seront allumées de 18h à 23h, de mi-décembre à mi-janvier.

Information sécheresse



Suite à une dégradation des conditions météo, le Vercors est passé dans l'état d'alerte depuis le 19 octobre. Certains usages de l'eau sont donc toujours interdits ou restreints. Voir les restrictions d'usage sur la fiche suivante :

https://www.isere.gouv.fr/content/download/62905/415307/file/2_Fiche_alerte_particuliers.pdf

Pour plus d'infos, consulter Arrêté préfectoral n°38-2022-10-19-00008 du 19 octobre 2022 relatif à la situation sécheresse du territoire Isérois.

Les dispositions du présent arrêté sont valables au plus tard jusqu'au 30 novembre 2022.

En cas d'amélioration suffisante de la situation un arrêté d'abrogation pourra être pris.

Pour infos complémentaires : <http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>

Travaux

Suppression des fils nus sur Rochetière, le chemin de Poussebou, Mémorial et Michallons. Durée des travaux : 90 jours à compter de novembre. Mise en place d'alternats de circulation.